

JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction,
Rue de Lorraine, 22,
Monaco (Principauté.)

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé 1 exemplaire sont
annoncés dans le journal.

PARAISSANT LE MARDI

<p>INSERTIONS :</p> <p>annonces 25 Cent. la ligne</p> <p>Réclames 50.</p> <p>On traite de gré à gré pour les autres insertions</p>	<p>On s'abonne, pour la France, à Paris; à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Hilaire, éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Polssonnière, 10</p> <p>EDOUARD ROUYÈRE, Libraire et Commissionnaire, rue des Saints-Pères, 1.</p> <p>À Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours et LIBRAIRIE-AGENCE JOUGLA, rue Gioffredo, 1. près la pl. Masséna à l'AGENCE-DALGOUTTE, place du Jardin Public, 2</p> <p>Les abonnements comptent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et se paient d'avance. Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés seront rendus.</p>	<p>ABONNEMENTS :</p> <p>Un An 12 Francs</p> <p>Six Mois 6 id.</p> <p>Trois Mois 3 id.</p> <p>Pour l'ÉTRANGER les frais de poste en sus</p>
--	--	--

Monaco, le 20 Septembre 1887

ACTES OFFICIELS

Le Prince, par Ordonnance du 25 août dernier, a nommé M. Charles Cubisol, Vice-Consul de la Principauté à la Goulette (Tunisie) en remplacement de M. Joseph Bottary, décédé.

Par Ordonnance Souveraine du 30 du même mois, M. Honoré Bertrand a été nommé Huissier près le Tribunal Supérieur en remplacement de M. Jules-Antoine Saumier, démissionnaire.

Par une autre Ordonnance du 5 septembre, M. Pierre-Edmond-Daniel-Théodore Dugué, Secrétaire Général du Gouvernement, a été autorisé à ajouter à son nom patronymique celui de Mac Carthy.

Le développement qu'ont pris depuis quelques années les transactions commerciales dans la Principauté a inspiré au Gouvernement de Son Altesse Sérénissime la pensée qu'il convenait de réviser les dispositions déjà anciennes de la loi du 29 avril 1828 sur le timbre. Son attention avait été appelée particulièrement sur la gêne qu'imposait aux commerçants l'obligation de présenter au bureau de l'enregistrement les effets de commerce venant de l'étranger, pour y faire apposer le timbre monégasque, et sur les obstacles qu'apportait aux recouvrements par la voie de la poste la différence existant entre les droits à percevoir sur les effets négociables inférieurs à 1,000 francs en France et dans la Principauté, où la loi de 1828 n'admet pas le fractionnement.

Le Prince, partisan du progrès en toutes choses, a donc mis à l'étude les améliorations réalisables dans le régime existant, même au prix d'une augmentation considérable des frais d'administration.

Le Conseil d'Etat, fidèle exécuter des bienveillantes intentions du Souverain, s'est efforcé d'introduire dans le régime actuel, sans en altérer les bases consacrées par une expérience de soixante ans, les tempéraments et les modifications réclamés par l'extension des relations internationales et l'exemple des pays voisins.

Tel est l'objet d'une ordonnance signée par le Prince le 23 août dernier.

Désormais sera autorisé, comme en France, le fractionnement des droits gradués en raison du

montant des effets négociables (0,05 par 100 fr.) et leur recouvrement à l'aide de l'apposition de *timbres mobiles* analogues aux timbres-poste, dont chacun pourra s'approvisionner dans les débits de tabac. Le visa pour timbre demeure facultatif pour quiconque veut employer d'autres papiers que ceux de la régie.

En outre, le taux jadis fort élevé des amendes encourues en cas de contravention à loi a été réduit et ramené à un chiffre plus proportionné au préjudice occasionné au Trésor par ces infractions.

Enfin, d'autres dispositions édictent les mesures transitoires et les détails d'exécution que comporte l'importante réforme législative que nous venons d'analyser.

Ce nouveau témoignage de la constante et paternelle sollicitude du Souverain pour les intérêts de la population sera certainement accueilli avec autant d'empressement que de respectueuse reconnaissance.

NOUVELLES LOCALES

S. A. S. le Prince Louis, venant d'Angleterre, est arrivé le 11 de ce mois à Marchais.

S. Exc. le Comte de Wagner, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de S. A. S. le Prince Charles III près le Saint-Siège, a eu l'honneur d'être reçu le 10 de ce mois par Son Altesse Sérénissime au Château de Marchais.

On nous communique l'extrait ci-dessous du compte-rendu financier établi par le Comité des fêtes champêtres de Monaco, sur la promenade Sainte-Barbe :

RECETTES	
Tombola, 2,675 billets vendus à 0,50..	Fr. 1.337 50
Vente à l'enchère des lots non réclamés	36 80
Versé par le Comité	50 »
Dons de deux anonymes	14 »
Total	Fr. 1.438 30
DÉPENSES	
A déduire	Fr. 167.60
Produit net	Fr. 1.270 70
RÉPARTITION	
A l'Orphelinat	Fr. 250 »
Au Bureau de Bienfaisance	150 »
A la Société de Saint-Vincent-de-Paul	200 »
A la Société Philharmonique	100 »
A l'Ouvroir	100 »
A M. l'archiprêtre Ramin, pour ses pauvres	250 »
A M. le Maire de Monaco, pour ses pauvres	200 »
A une famille nécessiteuse	20 70
Total égal	Fr. 1.270 70

Renouvelons encore une fois nos remerciements à la jeunesse monégasque, et félicitons-la du grand succès obtenu par ses fêtes si habilement organisées.

Dimanche, à la grand'messe, à la Cathédrale, on a entendu deux morceaux de M. d'Hack, compositeur bien connu dans la Principauté, et qui avaient été exécutés le dimanche précédent à l'église Saint-Charles.

M. Toubas, baryton, et M. Tonio, ténor, ont dit, à l'Offertoire, l'*Ave Maria*; à l'Élévation, M. Aspluga a chanté l'*O Salutaris*.

Ces deux compositions, confiées à nos trois principaux artistes de la maîtrise, ont été très goûtées.

Le *Journal Officiel* français annonce qu'à partir du 1^{er} octobre prochain, des colis postaux pourront être échangés entre la France, la Corse et l'Algérie d'une part, et le Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

Les taxes seront les suivantes pour le dépôt effectué à l'une des gares de la Principauté : colis de 1 kilog. 360 gr., poids maximum, 1 fr. 60 ; au-dessus de 1 kilog. 360 gr. jusqu'à 3 kilog., 2 fr. 10.

Vendredi prochain, à 9 heures 3 minutes du matin, nous rentrerons dans l'automne.

Jeudi dernier, le yacht de plaisance à vapeur *Mireille*, à M. Mante, de Marseille, est arrivé à Monaco, d'où il est reparti dans la soirée pour Cannes.

Nous sommes à l'époque des grands troubles atmosphériques, et les perturbations qu'on signale généralement chaque année dans la période que nous traversons atteignent parfois la plus grande importance. Ces perturbations qui se produisent dans les régions aériennes ont diverses causes, mais la principale est due au grand courant maritime connu sous le nom de *Gulf Stream*, qui a fait l'objet des recherches scientifiques de S. A. S. le Prince Héréditaire.

Sur le parcours de ce grand courant se meuvent d'immenses masses d'air qui s'agitent de plus en plus à mesure qu'elles avancent vers nous et donnent, une fois sur le continent, naissance à des tempêtes dont nous avons maintes fois senti le contre-coup.

Il est admis jusqu'à présent que le *Gulf Stream* n'est qu'une branche du grand courant maritime équatorial qui prend naissance au cap Vert, descend d'abord au sud, puis se rapproche de l'Amérique pour finir dans le golfe du Mexique.

Le *Gulf Stream* proprement dit est la continuation de ce grand courant, dont il conserve encore l'importance. Il part du golfe du Mexique qu'il quitte en passant par les Florides, puis se dirige vers le nord-ouest, en longeant les côtes de l'Amérique du Nord, desquelles il est séparé par un courant froid venant en sens inverse. Parvenu à Terre-Neuve, le *Gulf Stream* s'infléchit à l'est et arrive au large des Iles-Britanniques, pour là se diviser en deux courants qui iront porter leurs eaux l'un vers le Nord de l'Europe et l'autre descendant vers les côtes de la péninsule Ibérique.

Le centre de formation des bourrasques est le plus généralement près de Terre-Neuve, car, ainsi qu'on vient de le voir, c'est non loin de ce point que se rencontrent les deux grands fleuves marins : l'un, aux eaux toujours chaudes, et l'autre, dont les eaux ont une température exceptionnellement basse. On comprendra que l'évaporation qui se produit dans ces conditions à la surface de ces deux fleuves soit dans un certain état d'agitation que l'immense quantité de vapeurs élevées ne contribue pas peu à augmenter.

Le *Gulf Stream* qui nous occupe aujourd'hui obéit à des lois encore diversement expliquées, se déplace annuellement, ceci en outre de ses oscillations ordinaires. C'est en septembre que se produit l'évolution de ce fleuve vers le nord.

Aussi est-ce à ce moment que les bourrasques deviennent fréquentes. Les eaux de ce courant ont une température qui varie entre 26 et 27 degrés à la surface, et qui se maintient malgré l'énorme développement de son cours.

La quantité de vapeurs et par suite de nuages qui s'y forme paraît conserver encore sur nos régions cette température élevée, et il y a trois ans, pendant le passage d'une bourrasque, deux aéronautes s'étant élevés en ballon furent chargés de relever avec soin l'état thermique des diverses couches qu'ils traverseraient. C'était en février, le thermomètre, soigneusement vérifié, accusait, pour la température à terre, 8 degrés au moment de l'ascension. A un millier de mètres environ, altitude à laquelle les aéronautes rencontrèrent la couche de vapeurs océanique, ils virent leur instrument osciller entre 22 à 25 degrés.

Ce fut là une cause du relèvement de la température pendant les jours qui suivirent.

Ainsi que nous l'avons expliqué, le *Gulf Stream* se partage en deux branches avant d'atteindre les côtes britanniques : l'une, la branche nord, est suivie par les tempêtes qui affligent les régions septentrionales; les bourrasques qui suivent la branche sud causent en Espagne et sur la Méditerranée les mauvais temps que nous avons quelquefois à signaler.

Le *Petit Marseillais* a publié samedi une note dans laquelle il rendait compte d'une conversation d'un de ses reporters avec un savant de l'observatoire des Corbières qu'il questionnait au sujet des prédictions du météorologiste Falb.

On sait que M. Falb avait prédit des grands troubles atmosphériques et des tremblements de terre pour le 17 septembre.

Cette prédiction coïncidait avec la nouvelle lune et le grand mascaret annoncé sur la Manche.

Nous n'avons heureusement rien ressenti des troubles que craignait M. Falb, et la température s'est seulement modifiée depuis hier; des nuages, suite d'un orage qui a dû éclater en Italie, couvrent le ciel et nous apporteront peut-être un peu de pluie.

Nous ne parlerons donc pas des menaces passées, mais sans doute nos lecteurs trouveront-ils intéressants quelques renseignements sur le mascaret et par suite les grandes marées, leurs causes et leurs conséquences.

Le mascaret est un phénomène qui se produit à l'époque de syzygie, c'est-à-dire au moment où le soleil, la lune et la terre se trouvent sur une même ligne. La lune est alors pleine ou nouvelle pour nous. C'est un magnifique spectacle que celui présenté par la mer reflétant plus ou moins loin les fleuves dans les terres. En France, on l'observe à l'embouchure de la Seine, et chaque fois de nombreux curieux se rendent soit à Caudebec, soit à Quillebœuf pour admirer ces barres successives, hautes de plusieurs mètres, remontant le fleuve.

Le plus important des mascarets est celui qui se produit dans le fleuve des Amazones (Amérique du Sud); là, la marée remonte le cours de ce géant des fleuves jusqu'à plus de deux cents lieues avec un bruit épouvantable et qui s'entend à une distance considérable. Les ondes, qui se succèdent quelquefois au nombre de quatre, atteignent une hauteur de quatre à cinq mètres, et, par leurs énormes dimensions, brisent tout sur leur route, déracinent les arbres, coulent les bateaux, en un mot sèment l'effroi parmi les riverains. Les Indiens, qui l'ont surnommé *prororoca*, dès qu'ils sont avertis de son arrivée, s'enfuient épouvantés loin dans les terres.

Le mascaret étant dû aux grandes marées, nous dirons donc quelques mots de celles-ci; on sait que les mouvements atmosphériques déterminent à leur tour d'importants mouvements de l'onde. C'est ainsi que si le vent est inégal, il donne naissance aux flots, qui se brisent les uns contre les autres; mais s'il est fort et continu, il soulève les eaux en lames qui s'avancent par rangées parallèles, se succédant les unes aux autres avec une grande régularité, puis viennent se précipiter contre le rivage. Ces divers mouvements ne se manifestent guère qu'à la surface, car si l'on descend à une trentaine de mètres dans la mer, on constate une certaine tranquillité de l'élément liquide.

Arrivant au phénomène des marées, nous en trouvons l'explication dans l'attraction qu'exercent entre eux les corps célestes, et plus particulièrement l'effort incessant du soleil pour attirer à lui la terre, et celui de notre planète envers la lune. De ces efforts, celui dépensé par notre satellite est le plus influent; en effet, la lune, étant très rapprochée de nous, aspire continuellement les objets disséminés à la surface de notre globe; or, comme parmi ceux-ci les eaux sont les plus susceptibles d'être dérangées, c'est donc sur elles que se manifeste l'action lunaire.

La lune, tournant autour de nous d'orient en occident en vingt-quatre heures, détermine ainsi la marée quotidienne, autrement dire le flux et le reflux, qui est, en somme, la plus merveilleuse horloge qui nous soit fournie par la nature.

L'attraction solaire entre bien pour une part dans la production du phénomène, mais cette influence est beaucoup moindre; ainsi, par rapport à sa distance, le soleil ne peut soulever les eaux que de deux mètres, là où la lune les élève à cinq mètres.

Les plus grandes marées surviennent à l'époque des conjonctions, car en ce moment le soleil et la lune se trouvant sur la même ligne que notre globe, voient leurs influences respectives se combiner, soit du même côté ou soit à l'opposé, et déterminer par suite le soulèvement d'une plus grande masse liquide.

C'est sur la Manche que ce mouvement des eaux est le plus accentué, et c'est à Saint-Malo que la marée atteint la plus grande hauteur, car, dans les passages étroits, la mer voit sa marche obstruée et, par suite, se refoule sur elle-même, et comme la poussée est invariable, la quantité d'eau du bord s'élève d'autant.

Le mascaret subit l'influence des courants atmosphériques et il fournit, suivant le plus ou le moins d'action des vents, une preuve des plus grandes de la puissance infinie qui préside à l'existence des mondes.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Saint-Tropez. — On écrit de cette localité le 13 septembre :

« Hier soir, à 8 heures, le bateau *Léonie-Victorine*, capitaine Bernard, du port de Saint-Tropez, s'est échoué sur les rochers des Sardinaux. Ce matin, le vapeur *Lion-de-Mer* s'est porté à son secours. Ses efforts sont restés infructueux; la position du bateau est critique avec le vent du sud-ouest; l'équipage est sauvé. »

Cannes. — Lundi dernier vers neuf heures du soir, une explosion s'est produite dans la vitrine du bureau de tabac situé sur la place de l'Hôtel-de-Ville et qui est tenu par le nommé Lange Gabriel. Dans cette vitrine se trouvaient de nombreuses pièces d'ar-

tifice : pétards, serpenteaux, feux de Bengale, cartouches de toute nature qui ont pris feu et ont éclaté en jetant la terreur dans le voisinage. En un clin d'œil, les vitres de la vitrine ont été brisées, les bois projetés au dehors et la pièce toute entière envahie par la fumée.

Aucun accident de personne ne s'est produit, heureusement, et tout se réduit à des pertes matérielles évaluées à environ 1,500 francs.

Golfe Juan. — L'escadre cuirassée est en ce moment au golfe Juan, où elle se livre à des manœuvres fort intéressantes de tir et à des exercices de nuit éclairés par la lumière électrique. Dès que l'inspection générale sera terminée, une réduction importante sera effectuée dans les effectifs de l'escadre, qui sera obligée, dans ce but, de revenir à Toulon. Mais elle sera envoyée à Villefranche dans le courant de l'hiver.

Nec. — Le consulat impérial et royal d'Autriche-Hongrie est transféré rue Garnieri, n° 1.

Ventimiglia. — D'après une décision de M. le ministre de l'agriculture de France, les marrons et les châtaignes « dépouillés de leur capsule » ne sont pas compris dans la prohibition dont le décret du 16 juillet dernier frappe les fruits frais de provenance italienne.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

En cette période transitoire, où la reprise des courses et la réouverture des théâtres forment tout le programme des distractions, on s'ennuierait presque à Paris, si ce n'étaient les incidents bizarres et imprévus qui surviennent. Qu'y a-t-il de plus bouffon, par exemple, que l'histoire de cette république de la Guyane indépendante, improvisée un beau soir par quelques Jérôme Paturot à la recherche d'une situation sociale, et anéantie un triste matin par une note de l'*Officiel*. Ladite république avait mis à sa tête un président qui s'était empressé de fonder un ordre : l'ordre de l'Etoile de Counani avec ruban rouge liséré de noir. Chaque jour amenait la nomination d'une série de légionnaires où la pharmacie se mêlait à la littérature, et l'épicerie à la bureaucratie. Aujourd'hui, tous nos décorés doivent en rabattre de leur ruban : l'Etoile de Counani n'aura été qu'une étoile filante. Le président et les membres du gouvernement de la république de la Guyane indépendante — indépendante de la réalité et du bon sens, — en sont pour leur rêve à la Perrette et se jettent à la tête les morceaux de leur cruche cassée, à la grande joie de la galerie. *Sic transit gloria mundi!*

Il reste à la république de Counani une dernière ressource, c'est d'établir ses tréteaux à la fête de Saint-Cloud qui est en train de tenir ses célèbres assises annuelles. Hélas! tout lasse, tout passe, tout casse ici-bas, et la foire de Saint-Cloud est bien déchue à présent de sa vogue d'autrefois! La fête de Neuilly prime maintenant, dans les plaisirs des Parisiens, celle de Saint-Cloud. Et puis, la pose, l'abominable pose, s'est mise de la partie; les irrégulières aux falbalas prétentieux remplacent au bal les grisettes au bonnet sans façon. Aux guinguettes ont succédé des cafés à l'instar de ceux du boulevard; les baraques des saltimbanques ont fait place à des théâtres qu'on dirait construits par M. Garnier, tant l'or s'y relève en bosse, et éclairés à la lumière électrique, suivant la nouvelle ordonnance. Il y a plus de gêne, partant moins de plaisir, et, sans les mirlitons, la fête de Saint-Cloud n'aurait plus rien de sa physionomie d'autrefois. Heureusement, ces fameux mirlitons restent là de tradition et de rigueur. On en trouve qui ont plusieurs mètres de long et qu'on ne saurait se procurer ailleurs. C'est vraiment la foire de cet instrument peu compliqué qui a trouvé un jour son maestro dans Jacques Offenbach, dont les Variétés s'apprentent à reprendre la fameuse *Grande-Duchesse* avec M^{me} Judic, dans le rôle créé d'une façon inoubliable par M^{me} Hortense Schneider, atteinte aujourd'hui d'hydropisie et retirée en triste bourgeoisie, dût ment rentée heureusement, dans une villa de l'avenue de Versailles.

La mort a emporté cette semaine une femme émi-

nente par toutes les qualités du cœur, tous les dons de l'esprit, toutes les séductions des manières, la duchesse douairière de la Trémoille, née comtesse de Serent. La duchesse a succombé dans son hôtel de la rue Las-Cases à soixante-dix-huit ans. Veuve depuis 1839 du prince Charles de la Trémoille, duc de la Trémoille et de Thouars, prince de Tarente et de Talmont, elle laisse de lui un fils, le duc de la Trémoille, bibliophile distingué et digne héritier des grandes façons de sa mère, qui, de son mariage avec M^{lle} Duchâtel, a deux enfants : le prince de Tarente et la vicomtesse de La Rochefoucauld.

La sirie de la Trémoille, située sur les frontières de la Marche, releva d'abord du domaine des anciens comtes héréditaires du Poitou. Pierre, sire de la Trémoille, qui vivait en 1040, est le premier de cette maison dont l'histoire fasse mention. On trouve parmi ses descendants : Guy I^{er}, sire de la Trémoille, chevalier croisé du temps de Godefroid de Bouillon ; Guy VI de la Trémoille, grand chambellan du duc de Bourgogne, fait prisonnier à la journée de Nicopolis ; Louis II, sire de la Trémoille et prince de Talmont, surnommé le chevalier sans reproche, l'un des plus grands généraux du seizième siècle. Il commanda en Italie, battit les Vénitiens et fut tué à Pavie, aux pieds de François I^{er}. La maison de la Trémoille fut en possession de la principauté de Talmont, du comté de Thouars, érigé plus tard en duché, et a des droits à la couronne de Naples par le mariage de François de la Trémoille avec Anne de Laval, héritière de Charlotte d'Aragon, princesse de Tarente.

Le ministre de l'agriculture a ouvert officiellement, jeudi, au pavillon de la ville de Paris, l'exposition des bières françaises. Cette exposition est encore à l'état embryonnaire, et c'est devant des bars dégarnis que le ministre, après avoir félicité les industriels français de l'esprit d'initiative qu'ils ont montré dans la circonstance, a préconisé la fondation d'une grande école de brasserie à l'instar de celles existant en Allemagne. Pour cette œuvre, a-t-il dit, « je m'adresse particulièrement à la presse et lui demande sa protection pour l'exposition des brasseries françaises ; il y a là une œuvre nationale importante, je la lui confie ; elle est en de bonnes mains. » Espérons que la presse entendra l'appel ministériel, et que grâce à son concours la bière finira par arriver à flots à l'exposition du Cours-la-Reine. Jusqu'à présent on y voyait bien des brocs mais rien à mettre dedans.

BACHAUMONT.

Grand Concours international des sciences et de l'industrie à Bruxelles, en 1888. — Tandis que le Commissariat général du gouvernement, par les soins de sa direction de la section belge, organise une active propagande dans tous les districts agricoles et industriels de la Belgique pour constituer des comités locaux et amener la participation des producteurs du pays au Grand Concours de l'année prochaine, le Comité exécutif tourne tous ses efforts vers l'étranger. Le Comité exécutif s'est mis en rapport avec toutes les chambres de commerce qui ont désigné, dans leurs arrondissements respectifs, les personnes notables qui semblent, par l'étendue de leurs relations et leur influence, les mieux à même de prendre l'initiative et la direction d'un mouvement industriel. C'est ainsi que, dans la plupart des pays, des comités importants et autorisés ont pu être déjà constitués et se sont mis activement à l'œuvre pour grouper les industriels qui participeront au Grand Concours des sciences et de l'industrie. Cette propagande très efficace a déjà amené des résultats qui sont communiqués chaque jour au Comité exécutif et assurent, dès à présent, la brillante réussite de l'œuvre gigantesque que poursuivent les promoteurs bruxellois. Les dernières nouvelles reçues, et qui arrivent de loin, sont de M. de Aguilar, délégué du Grand Concours à Sainte-Croix de Ténériffe, annonçant son entente avec le consul général de Belgique, M. le docteur Allard, qui uniront leurs efforts pour que les îles soient dignement représentées à Bruxelles, en 1888. De semblables communications, arrivant continuellement de tous les pays, montrent l'activité qui se manifeste partout et constituent d'heureux présages, affirmant l'éclat qui est dès à présent assuré au Grand Concours international des sciences et de l'industrie qui s'ouvrira irrévocablement au mois de mai 1888, à Bruxelles.

CAUSERIE

On sait que les pâturages de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de la Plata nourri ssent des quantités énormes de bestiaux. En 1884, par exemple, l'Australie élevait 35 millions de moutons ! Pendant

longtemps, l'exploitation des propriétaires habitant ces contrées se bornait à abattre les animaux et à les dépouiller de leur toison pour exporter celle-ci à l'état de cuir et de balles de laine. Quant à la viande, elle était perdue et pourrissait sur place. On était donc en présence d'une perte sèche fort importante.

Il y a une vingtaine d'années, les Anglais, toujours pratiques, essayèrent d'utiliser ce déchet considérable. Après entente avec les propriétaires de bestiaux, ils fabriquèrent les conserves de bœufs et de moutons et inondèrent les marchés d'Europe de ces nouveaux produits. Ce mode d'alimentation était économique, mais au point de vue du goût et de l'hygiène il ne pouvait se comparer à la consommation des viandes fraîches débitées dans les boucheries. L'engouement cessa bientôt, et les conserves furent délaissées peu à peu.

On rechercha alors les moyens de transporter les viandes dans des conditions telles que le consommateur ne pût trouver aucune différence entre le mouton d'Australie et celui d'Angleterre. Après plusieurs tentatives, on finit par appliquer le principe de la congélation dans l'air complètement sec, qui a la propriété de conserver remarquablement les corps organisés.

Les essais conduisirent à l'adoption de chambres tapissées intérieurement de revêtements isolants, et dans lesquelles l'air, continuellement renouvelé par des machines spéciales, maintient la température à dix degrés centigrades au-dessous de zéro.

Dans ces conditions, la viande devient sèche et dure comme du bois. Des magasins, installés en chambres réfrigérantes, et munis de machines à air froid, furent créés sur les lieux mêmes de production. Les animaux, abattus et préparés convenablement, sont arrimés dans ces chambres, les bœufs en quartiers et les moutons à l'état de carcasses contenues dans des sacs en toile. On met les machines en marche, et au bout de trois jours la congélation est complète. On injecte l'air froid jusqu'à la venue du navire qui doit prendre la cargaison de viande. Les cales du bateau destiné à recevoir les carcasses sont disposées comme les magasins à terre, et la viande y est maintenue au même degré de froid pendant la traversée.

A l'arrivée à Londres, on procède au débarquement des carcasses, et on les arrime à nouveau dans les magasins des docks, transformés également en chambres réfrigérantes.

Les grands établissements pour le débit de la viande au détail ont également transformé leurs caves en chambres réfrigérantes, avec annexes pour suspendre les viandes et les dégeler graduellement, avant de les livrer à la consommation. Il est difficile, dans l'achat au détail, de reconnaître à première vue si telle viande vient d'Angleterre ou d'Australie ; au goût la différence est insensible.

Malgré les frais de transport et d'emmagasinage, les viandes congelées vendues au détail coûtent moitié moins cher que les viandes ordinaires de boucherie. Ce nouveau genre de trafic a pris une extension considérable à Londres depuis quelques années.

En 1886, de nombreux vapeurs et même des voiliers ont déchargé plus d'un million de carcasses provenant de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de la Plata.

En Amérique, les installations frigorifiques sont entrées dans les mœurs et coutumes des habitants.

En Angleterre, Glasgow suit à son tour l'exemple de Londres ; on inaugurerait dernièrement dans cette ville un immense abattoir pouvant contenir un nombre considérable de bestiaux. Des chambres frigorifiques sont annexées à cet abattoir. Elles conservent les viandes des animaux provenant de la région ou importées de l'étranger.

A Genève, un architecte a établi une entrepôt frigorifique dans les bâtiments des abattoirs.

FAITS DIVERS

L'Événement vient de publier la liste des propriétaires gagnant au moins 10,000 francs en courses plates en

France et en Belgique depuis l'ouverture de la saison jusqu'au 31 août. Cette liste est établie par le *Bulletin officiel* de la Société d'encouragement.

En tête de la liste, à commencer par l'heureux propriétaire de la *Ténébreuse*, sont :

	fr.	c.
MM. P. Aumont.....	573.137	50
Michel Ephrussi.....	298.350	>
Baron de Soubeyran.....	280.650	>
Comte de Berteux.....	222.850	>
Baron de Rothschild.....	185.175	>
A. Lupin.....	162.954	15
Prince A. d'Arenberg.....	132.712	50
P. Clossmann.....	126.438	30
Baron A. de Schickler.....	119.312	50
H. Hawes.....	107.275	>
H. Delamarre.....	88.893	35
P. Donon.....	72.750	85
Comte de Ribaucourt.....	70.885	>
H. Jennings.....	70.312	50
J. Prat.....	67.875	>
Ephrussi.....	65.097	50
Comte Ch. Canevaro.....	63.950	>
Achile Fould.....	57.142	65
Comte Le Marois.....	51.300	>
Ch. Liénart.....	41.625	>
Michel Abadie.....	37.275	>
Edmond Blanc.....	34.612	50
P. Goldschmidt.....	33.650	>
Baron de Nexon.....	32.846	65
A. Abeille.....	30.512	50

Vingt-deux autres propriétaires ont gagné entre 30,000 et 10,000 francs.

On télégraphie d'Halifax, le 14 septembre :

« Un télégramme de Saint-Pierre annonce que cinquante pêcheurs français ont péri sur les côtes de Terre-Neuve pendant les dernières tempêtes.

« La saison s'est terminée d'une façon désastreuse pour les armateurs. La morue a augmenté de 15 % »

VARIÉTÉS

L'Imagerie Religieuse

Les plus anciennes manifestations de l'art ont pour objet la figuration symbolique des croyances religieuses. Le Saint-Christophe, — toutes réserves faites sur l'époque de son exécution, — est encore regardé comme la doyenne des estampes, et les nielles non-datées ne viennent qu'après les premiers bégayements de l'imagerie religieuse. Sans étudier ici l'icônographie du Christ, sujet qui doit tenter la plume d'un bénédictin ; l'icônographie de la Vierge-Mère et leurs dérivés, traduits au xvi^e siècle par des Litanies spéciales, gravées par d'habiles artistes qui cèdent la place aux estampes d'un intérêt plus historique et plus local, l'imagerie religieuse est encore curieuse à examiner. Dès le xvi^e siècle, on ne se borne plus à retracer le plan de Jérusalem et les grandes scènes religieuses ; l'art s'accuse d'une façon pratique.

Une gravure in-8^o nous montre les Franciscains mis à mort, pour la Foi, le 7 juin 1572, à Brielle, en Hollande. Claude Buchet, neveu de Lafrey a conservé dans une estampe de 1572, gravée par Brambilla sur le format in-folio, un tableau exact de la Messe du Pape à la chapelle Sixtine. Son estampe, sèchement gravée au burin, est des plus précieuses par l'abondance des indications historiques et des numéros de repère placés au bas dans la marge.

La gravure du *Jugement dernier* de Michel-Ange, reproduite par Léonard Gaultier, est populaire, ainsi que *La Trinité* peinte au Vatican par Raphaël, gravée à Rome en 1617 par le troyen Philippe Thomassin. Vers cette époque, la gravure religieuse française commence à se manifester en albums spéciaux, en sujets d'actualité et de genre. Thomas de Leu, graveur-éditeur, publie en 1606 une suite intéressante des solitaires et des personnages éremitiques, pour laquelle il emprunté le burin du graveur troyen Edmond Charpy, dont Corrad de Bréban n'a presque rien cité dans son étude sur les graveurs troyens.

Abraham Bosse, tourangeau, a, entre autres estampes religieuses, gravé les *principales Vertus de Saint-François de Paule*, recueillies de la Bulle et des enquêtes de sa canonisation. Vers la même époque, une gravure anonyme, brutalement exécutée, représente Anne d'Autriche présentant Louis XIV enfant à la Religion et au Pape ; la gravure religieuse se marie alors à la politique et à l'actualité.

Philippon, marchand parisien, nous a conservé, sur le format in-4^o, le souvenir d'une manifestation religieuse qu'il intitule, au bas de la planche : *Le véritable portrait de N^{re} Dame, dicté de la Paix, colloquée dans le mur des Révérends Pères Capucins, rue Saint-Honoré, laquelle est très-humblement suppliée pour toutes les nécessités corporelles et spirituelles et particulièrement pour la Paix. Cette dévotion commence au mois de juillet, la veille de la fête de Sainte-Marie-Magdeleine l'an 1681.*

Nanteuil, le chef des portraitistes français, débute

aussi par des gravures religieuses pleines de tâtonnements et d'inexpérience. Il grave en 1653 une Sainte-Face dont les épreuves anciennes sont d'une insigne rareté. Plus rare encore est la Sainte-Famille, œuvre presque enfantine, dont l'inscription fixe heureusement la naissance et la situation sociale de l'artiste.

Un Saint-Pierre ayant derrière lui le coq légendaire et s'écriant :

Je pleure l'infidélité,
donc mon cœur son rendez coupable,
pêcheur Si tu m'as imité,
deviens en pleurant mon semblable.

a été publié, avec un Ange Gardien, à Lyon, à l'enseigne de l'Impératrice, en la rue des Quatre-Chapeaux, vis-à-vis le logis de la Corne Muze. Les épreuves d'Almanachs, imprimés rouge et noir pour les ans 1669-1670, composés par Jean Penin, astrologue lyonnais, au verso de ces estampes indiquent que le marchand « vend des Taille-douce et les grave aussi ». Après le calendrier, où l'on rencontre tous les saints lyonnais, on trouve au bas la liste des foires de Lyon et celles des villes où l'on bat monnaie : Paris, Rouen, Saint-Lô, Lyon, Tours, Angers, Poitiers, La Rochelle, Limoges, Bordeaux, Bayonne, Toulouse, Montpellier, Reims, Dijon, Narbonne, Moulins, Troyes, Nantes, Amiens, Aix, Bourges, Grenoble, Rennes, Caen, avec les lettres initiales qui indiquent l'atelier monétaire.

Sébastien Bourdon a peint les scènes de la vie de Tobie; Pierre Pujet a sculpté Saint-Charles prenant soin des pestiférés. Ce bas-relief en marbre n'avait jamais été gravé, lorsqu'il fut en 1764 par Moreau, d'après le dessin de David, marseillais.

Une des singularités de l'imagerie religieuse est rare : nous voulons parler du portrait de M^{me} Hiu, Chinoise et chrétienne, honorée de titres et d'habits superbes, morte le 24 octobre 1680. Dans une imagerie de convention, éditée à Paris, chez Langlois, rue Saint-Jacques, à l'enseigne de la Victoire, nous retrouvons le type idéal de M^{me} Hiu.

La topographie a fourni son contingent à l'imagerie religieuse. Citons, en ce genre : *La nouvelle Thébaïde*, ou la carte très particulière et exacte de l'Abbaye de la Maison-Dieu, Notre-Dame de la Trappe, de l'étroite observance de Cîteaux, située dans la province du Perche, diocèse de Sées. Dressée sur les lieux par M. de la Salle, et mise au jour par M. de Fer, géographe de Monseigneur. Avec privilège du roy, 1700, grand in-folio.

Gérard Jollain publiait à Paris, vers le même temps, le gouvernement de la cour de Rome, vaste tableau-placard, gravé, montrant le Pape entouré de l'état des cardinaux et des revenus annuels de l'Eglise, gravés à la pointe sèche. L'imagerie religieuse décline avec le siècle et se transforme, sous la Révolution, en *Mascarades religieuses*, grotesques figurations colorées des scènes de l'Inquisition; de la bénédiction des poignards par le cardinal de Lorraine, à la Saint-Barthélemy, etc. En fait d'imageries religieuses, on ne voit sous l'Empire que des images de première communion et de confirmation. Puis viennent, de 1816 à 1830, les scènes de *Missions provinciales*, les portraits d'ecclésiastiques ambulants et prêcheurs, les prières pour la bénédiction des maisons, la préservation du tonnerre et de la rage; enfin le convoi de Charles X (1836) à Goritz. La véritable imagerie religieuse a vécu : autant celle de l'ancien régime est curieuse par son estampille des usages, des mœurs et coutumes, autant celle d'aujourd'hui est incolore, creuse, dépourvue de l'intérêt et du caractère artiste qui pourrait seul en assurer la conservation historique. H. P.

(La Curiosité Universelle)

L'Administrateur-Gérant: F. MARTIN.

Conformément au Règlement du Cercle des Étrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables :

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement.

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

Etude de M^e Louis VALENTIN, notaire et défenseur
rue du Tribunal, 2, Monaco

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Il sera procédé, le huit novembre mil huit cent quatre-vingt-sept, à dix heures du matin, en l'audience des criées du Tribunal Supérieur de la Principauté, séant à Monaco, au Palais de Justice, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur,

DU PAVILLON EST

de la Galerie de l'Avenue des Spélugues
connu sous le nom de

RESTAURANT du CAFÉ RICHE

sis à Monaco, au quartier de Monte Carlo, composé :

D'un sous-sol comprenant l'office et les caves ;

D'un rez-de-chaussée avec verandah, comprenant la grande salle de restaurant, une pièce servant de bureau, et ayant son entrée sur la terrasse publique qui surmonte une partie du sous-sol ;

Et d'un étage avec mansardes au-dessus.

Le tout confrontant du sud à l'avenue des Spélugues, de l'est et de l'ouest aux terrains restant aux époux Cayron, et du nord aux terrains appartenant aux héritiers Blanc, est porté à la matrice cadastrale sous le numéro 306 de la section D, pour une contenance d'environ trois cents mètres.

Cet immeuble a été saisi à la requête du sieur Victor-Antoine Desfossés, propriétaire et banquier, demeurant à Paris, ayant M^e Valentin pour défenseur, lequel occupe pour lui en la présente poursuite ;

Sur le sieur Jean-Joseph Cayron et la dame Mathilde-Charlotte-Dymphne Van Geffen, son épouse, propriétaires et restaurateurs, demeurant ensemble à Monaco ;

Par procès-verbal du ministère de Marcellin Mars, huissier, en date du dix-sept mai mil huit cent quatre-vingt-sept, visé le même jour, enregistré et transcrit, après dénonciation aux saisis, au bureau des hypothèques de Monaco, le vingt-quatre mai mil huit cent quatre-vingt-sept, volume premier, numéro trente-trois.

MISE A PRIX

L'adjudication aura lieu en un seul lot sur la mise à prix fixée par le créancier poursuivant de dix mille francs, ci 10,000 fr.

Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'article 40 de l'Ordonnance Souveraine du 3 mars 1865, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur ledit immeuble saisi, pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par moi, défenseur poursuivant, à Monaco, le dix-sept septembre mil huit cent quatre-vingt-sept.

(Signé) L. VALENTIN.

Enregistré à Monaco le dix-sept septembre mil huit cent quatre-vingt-sept, folio 99 recto, case 7. Reçu un franc.

(Signé) RAISSEQUIER.

Etude de M^e Marcellin MARS, huissier
à Monaco, 12, rue de Lorraine

VENTE VOLONTAIRE

Le mercredi vingt-huit septembre courant, à deux heures du soir, jours et heures suivants s'il y a lieu, dans la villa Gabrielle, n° 23, sise rue Grimaldi, il sera procédé, par l'huissier soussigné, à la vente volontaire aux enchères publiques d'un beau mobilier de salon et chambres en bois de palissandre et acajou, salle à manger en chêne garnissant ladite villa et comprenant : lits complets, armoires à glace, toilettes, commodes, secrétaires, chauffeuses, glaces, rideaux, pendules, canapés, fauteuils, tapis, buffets, tables, chaises, suspension en bronze, cristaux, verrerie, ruolz, batterie de cuisine, enfin d'un piano avec appliques, etc.

Au comptant. — 5 % en sus des enchères.

L'Huissier,
MARS.

Etude de M^e BERTRAND, huissier à Monaco
8, rue du Tribunal.

VENTE VOLONTAIRE

Le lundi vingt-six septembre courant, à 8 heures du matin, et jours suivants, s'il y a lieu, dans la salle de vente Gindre, sise boulevard Charles III, à la Condamine, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de divers objets mobiliers et d'une certaine quantité de meubles de salon, salle à manger, chambre à coucher et cuisine, tels que : armoires à glace, lits, commodes, buffets, tables

rondes, guéridons, tables-toilette, tables de nuit en noyer et en acajou, lits en fer complets, chaises avec housses, glaces, fauteuils, pendules, tapis, couvertures, rideaux, tableaux, lampes, verrerie et ustensiles de cuisine, le tout en bon état.

Au comptant. — 5 % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier, BERTRAND.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 12 au 18 septembre 1887

AVENZA, cutter, Guido N., ital., c. Nardini,	marbre.
ORAN, brick-g. Chiara, ital., c. Saglietto,	avoine.
MARSEILLE, yacht à vap., Mireille, fr., c. Gazan,	passagers.
GANNES, b. Fortune, fr., c. Moutte,	sable.
ID. b. Charles, fr., c. Allègre,	id.
ID. b. Marceau, fr., c. Gardin,	id.
ID. b. Jeune-Eugène, fr., c. Bessy,	id.
ID. b. Trois-Frères, fr., c. Castel,	id.
ID. b. Virginie, fr., c. Isoard,	id.
ID. b. Six-Sœurs, fr., c. Balestre,	id.
ID. b. Reine-des-Anges, fr., c. Fornéro,	id.
ID. b. Saint-Louis, fr., c. Aune,	id.

Départs du 12 au 18 septembre

NICE, cutter, Indépendante, ital., c. Bandoni,	marbre.
ID. b. Guido N., fr., c. Nardini,	id.
ID. b. Valentine, fr., c. Olivier,	sur lest.
GANNES, yacht à vap., Mireille, fr., c. Gazan,	passagers.
ID. b. Fortune, fr., c. Moutte,	sur lest.
ID. b. Charles, fr., c. Allègre,	id.
ID. b. Marceau, fr., c. Gardin,	id.
ID. b. Jeune-Eugène, fr., c. Bessy,	id.
ID. b. Trois-Frères, fr., c. Castel,	id.
ID. b. Virginie, fr., c. Isoard,	id.
ID. b. Six-Sœurs, fr., c. Balestre,	id.
ID. b. Reine-des-Anges, fr., c. Fornéro,	id.
ID. b. Saint-Louis, fr., c. Aune,	id.

L'Art et la Mode, journal de la vie mondaine.

8, rue Halévy, Paris

Sommaire du n° 41, 9^{me} année :

Arts et chiffons, par Frivoline, dessin de G. de Billy. — Gazette héraldique, par H. Gourdon de Genouillac. — Sauvee, par Louise Morillot, dessin de H. y. — Les Chasses, dessin de L.P. Esquisse biblique, par P. de Cantelaus. — Au bord du Gange, dessin original de Weck. — Chez la reine d'Italie, par X. dessin de E. Sain. — Chronique mondaine, par Montjoye, dessin de G. de Billy. — Chronique financière, par Bonconseil.

Le Figaro vient de commencer la publication d'un nouveau roman de René de Pont-Jest, qui a pour titre: *Aveugle*.

C'est le récit, très poignant, d'un drame de famille où s'enchevêtrent des situations du plus puissant intérêt et qui soulève les questions les plus délicates des devoirs de la femme et de l'honneur de l'homme.

Nous ne doutons pas que le romancier ne retrouve avec *Aveugle* le grand et légitime succès qu'il a remporté récemment avec *Divorcée*.

ON DEMANDE
UN APPRENTI COIFFEUR

Chez M. G. BARRAL, à Monte Carlo

OUVERT toute l'ANNÉE
LA RÉSERVE
OUVERT toute l'ANNÉE
Située sur la plage du Canton

RESTAURANT PARC AUX HUITRES

Tenu par LE NEN

BOULLABAISSE, DINERS SUR COMMANDE
LANGOUSTES ET COQUILLAGES

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS dans de bonnes conditions,
S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare.
Monaco-Condamine.

BAZAR
MAISON MODÈLE
MONTE CARLO

FARALDO, Propriétaire

Médaille d'argent à l'Exposition d'Anvers

Chaussures en tous genres — Bonneterie de fantaisie — Chemises — Cravates et gilets de flanelle — Ombrelles et parapluies haute nouveauté — Ganterie — Mercerie et rubans — Eventails à tous prix — Brosserie et éponges — Articles ivoire — Parfumerie de Monaco et autres premières marques — Fournitures de bureau et papeterie — Maroquinerie fine, articles de Paris — Photographies et images — Marquetteries du Pays — Roulette et tapis, articles de jeux — Jouets d'Enfants — Nouveautés de Paris — Pipes, fumes-cigares et cigarettes écume et ambre — Articles de voyage — Grand choix de bijouterie fantaisie.

MONACO. — Imprimerie du Journal de Monaco 1887